



Assemblée Générale

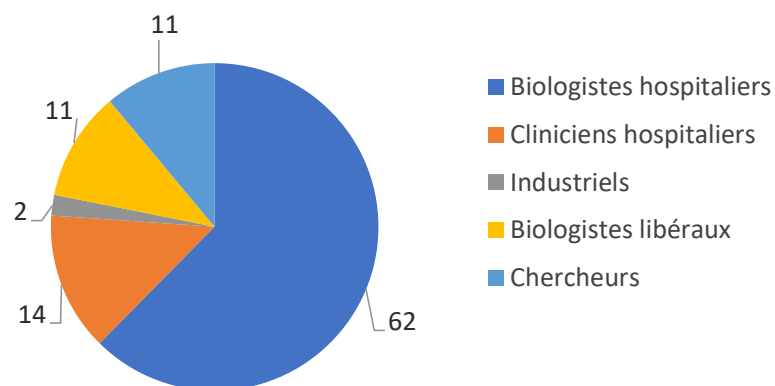
3 octobre 2025

Les missions de la SFTH 2023-2026

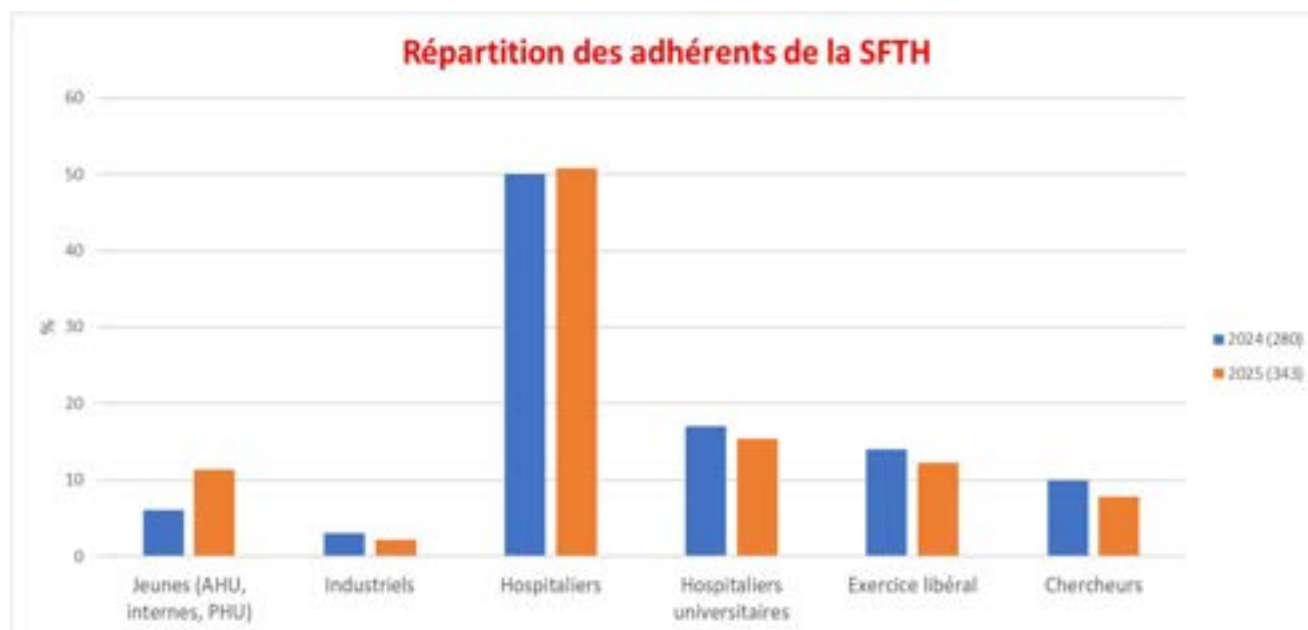
- Représenter l'hémostase auprès des instances nationales
- Valoriser les actions des **groupes de travail** (newsletter, actualités)
- Soutenir la recherche et les jeunes (AAP et bourses, financés avec les bénéfices des congrès)
- **Renforcer la formation** : élaboration et diffusion de recommandations, sessions éducationnelles lors des congrès, partenariat RFHT, DIU national
- Développer les liens avec d'autres sociétés savantes nationales et internationales

Qui sont nos membres ?

2025



Répartition des adhérents de la SFTH





SFTH

SOCIÉTÉ FRANÇAISE
DE THROMBOSE
ET D'HÉMOSTASE

Tarif standard 50 €

Tarif réduit 20 €

- étudiants
- ou
- adhérents hors Europe et Amérique



Envoyez votre demande avec justificatif à contact@sfth.fr

Rapport d'activité 2024-2025

Le Conseil d'Administration (2023-2026)



Fatiha Gautier, assistante administrative

La Newsletter

Format hebdomadaire, le vendredi

Les actualités :

- Analyses commentées d'articles (en lien avec RFHT)
- Sondages/Enquêtes
- Bourses et AAP
- Agenda des congrès
- Postes à pourvoir





<https://sfth.fr/contact/>

contact@sfth.fr

Pour

- Diffuser une annonce de poste à pourvoir
- Solliciter notre communauté pour un sondage, une étude
- Diffuser une actualité (réunion)

Les groupes de travail, moteurs de la SFTH



Accréditation en hémostase
hors pré-analytique



BIMHO
Biologie des Maladies
Hémorragiques



Circulation extra-corporelle
et hémostase délocalisée



Club des pédiatres
en Hémostase



Conductrices d'Hémophilie



Déficits Hémorragiques
rares



Génostase



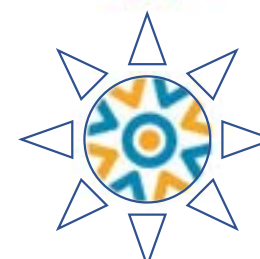
Pré-analytique en Hémostase



Thrombopénies foetales et
néonatales d'origine immune



TITANs :
Thrombose, anticoagulantS
et ANtiplaquettaires



NOUVEAU

TIH et pathologies associées

- Passerelles vers les autres sociétés savantes
- Visibilité : page internet, newsletter, temps dédié lors de la SFH, posters congrès SFTH
- Valorisation scientifique : soutien à la traduction et aux frais de publications



SFTH

SOCIÉTÉ FRANÇAISE
DE THROMBOSE
ET D'HÉMOSTASE

Collaborations avec d'autres sociétés savantes
Rédactions de recommandations et avis d'experts



Société Française
d'Hématologie



Société Française de
Médecine d'Urgence



SFAR



SFMV

Société Française
de Médecine Vasculaire



SOCIÉTÉ FRANÇAISE
DE NEURORADIOLOGIE



Société Française
Neuro-Vasculaire



ASSOCIATION DE NEURO-ANESTHÉSIE
RÉANIMATION DE LANGUE FRANÇAISE



SOCIÉTÉ FRANÇAISE

D'ENDOSCOPIE DIGESTIVE



Société française
de pharmacie clinique



Société Française
de Dermatologie
et de Pathologie Sexuellement Transmissible



Société
Française
de Pédiatrie



Société
Française de
Cardiologie

Travaux en cours, objectif 2025

Actualisation : questions relatives à l'acceptation ou non de donneurs de gamètes porteurs d'une prédisposition aux thrombophilies



Nathalie Trillot
Chloé James
Pierre Morange
Annie Harroche

Relecture en cours

Recommandations biomarqueurs pour le diagnostic et le suivi des patients avec potentielle intoxication au protoxyde d'azote



Annabelle Dupont
Nathalie Trillot

Rédaction en cours
Fiche SFMV diffusée en juillet 2025

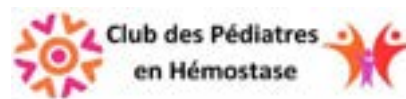
Actualisation des recommandations de prévention et de prise en charge des thromboses veineuses et artérielles dans le cadre de l'assistance médicale à la procréation



Nathalie Hézard
Catherine Ternisien

Sollicitation des sociétés savantes

How to start prophylaxis in untreated children with severe and moderate haemophilia in 2025, opinion of paediatricians from the French Society of Thrombosis and Haemostasis



Theron Alexandre
Pineau Olivia
Bayart Sophie
Oudot Caroline
Meunier Sandrine

Publication acceptée
Archives de Pédiatrie 2025

Patient avec un risque hémorragique connu (hors anticoagulant et antiagrégant) et endoscopie digestive



Mélanie Daniel
Stéphanie Desage
Antoine Babuty

En cours

Travaux en cours, objectif 2026

RFE Intérêt des examens délocalisés dans un service d'urgence



Elodie Boissier
Céline Delassasseigne
Marie Toussaint
François Grand
Christophe Nougier

En cours de relecture

Consensus experts : bilan d'hémostase en cas de suspicion de maltraitance



Christophe Nougier
Sandrine Meunier
Annie Harroche
Fabienne Nedelec

Article de l'enquête des pratiques
déposé fin septembre.
Delphi lancé septembre

Actualisation des recommandations sur la gestion des anticoagulants pour acte invasif programmé (y compris gestion des anticoagulants et antiagrégants en rhumatologie)



Yves Gruel
Dominique Lasne
Philippe Nguyen
Isabelle Gouin

Bourses 2025



- EAHAD, février (Milan) : 1 bourse (750 €)



- Gordon conference, mars (California) : 1 bourse (1000 €)



- ISTH, juin (Washington) : 7 bourses (2000€)



- SFTH, octobre (Lyon) : 4 bourses (500€)



- ECTH, octobre (Prague) : 5 bourses (750€)



- Club Français des Plaquettes et des Mégacaryocytes, novembre (Paris) : 4 bourses (250 €)



- GTH, février (Lausanne) : 1 bourse (750 €).



- EUPLAN, septembre (Allemagne) : 1 bourse (500 €)

Bourses libres

Appel à Projets collaboratifs 2025

Objectif: Encourager l'initiation de projets destinés à faire progresser la recherche en hémostase.

Trois projets (co-financement avec MHEMO) dont au moins un sur les Maladies rares de l'Hémostase - 30 000 €

- **Projet de recherche translationnelle/fondamentale collaboratif** (Au moins 2 unités de recherche différentes seront impliquées, le porteur du projet devra être membre de la SFTH) => **8 projets reçus**
- **Projet collaboratif bioclinique en Hémostase** (impliquant au minimum 3 centres ou unités membres de la SFTH, le porteur du projet devra être membre de la SFTH) => **5 projets reçus**



- Frédéric Adam (UMR 1176) : Plaquettes et tubulinopathies : rôle des mutations de la tubuline $\beta 1$ dans la fonction plaquettaire et le risque prothrombotique



- Marie-Christine Bouton (UMR 1148) : A bispecific nanobody targeting platelet Protease Nexin-1 for hemophilia treatment



- Laetitia Mauge (HEGP) : Place du séquençage longs fragments pour étudier le gène entier *PROS1* dans le cadre des déficits constitutionnels en protéine S non expliqués par les explorations conventionnelles

AAP I : Études de biologie reliées à des protocoles de recherche clinique ou études translationnelles ou essais précoces avec des molécules non promues par l'industrie - **50 000 €**

- **2024** : Évaluation d'un fragment d'anticorps dirigé contre la PS dans la prise en charge thérapeutique du sepsis sévère. Elsa Bianchini (**non financé**)
- **2025** : Traitement du Syndrome de Willebrand Acquis associé aux gammopathies monoclonales IgG par immunoglobulines intraveineuses à dose réduite. Mélanie Daniel (**non financé**)

AAP II : Études portant sur l'épidémiologie, la pharmaco-économie, l'éducation thérapeutique, les sciences humaines, la qualité de vie, l'accompagnement des patients, le parcours de soins - **25 000 €**

- **2024** : Déterminants et conséquences de la transition vers l'âge adulte pour les adolescents atteints d'hémophilie sévère : TRANSHEMO 2, une étude ancillaire du projet TRANSHEMO. Noémie Resseguier (**financé**)

Partenariat avec

- Membres SFTH dans le comité éditorial et scientifique de RFHT
- Analyses commentées mensuelles dans la newsletter de la SFTH et sur le site de RFHT, accessibles sans abonnement



REVUE
FRANCOPHONE
d'HÉMOSTASE &
THROMBOSE

EN PARTENARIAT AVEC     



REVUE
FRANCOPHONE
d'HÉMOSTASE &
THROMBOSE

DÉCRYPTER ET ANALYSER
L'ACTUALITÉ SCIENTIFIQUE INTERNATIONALE
EN HÉMOSTASE & THROMBOSE



MHEMO

Interaction entre le facteur von Willebrand circulant et les neutrophiles : implications dans l'inflammation, la fonction des neutrophiles et la clairance du facteur von Willebrand

Auteur de l'analyse : Victor-Emmanuel DRETT

Référence : *Rev Francoph Hémost Thromb* 2025 ; 7 (11) : A11

Date de publication : 02/09/2025

D'après Kuschinski A, Yildirim H, Müller J, Hemelen NS, Remane SA, Odenberg J, et al. Interplay between circulating von Willebrand factor and neutrophils: implications for inflammation, neutrophil function, and von Willebrand factor clearance. *Haematologica* 2025 ; 110 : 1786-97.

Justificatifs et objectifs

Au-delà de son rôle central dans l'hémostase, le facteur von Willebrand (VWF) intervient dans la réponse inflammatoire, bien que les mécanismes mis en jeu restent mal définis. Il stimule par exemple la biogenèse des corps de Weibel-Palade contenant des cytokines inflammatoires et peut interagir directement avec les leucocytes, notamment les polynucléaires neutrophiles (PNN), lorsqu'il est ancré à la surface endothéliale. Cet article vise à explorer comment le...

[LIRE L'ANALYSE](#)

Les congrès partenaires



1 session de communications orales orientées Hémostase

3 sessions SFTH :

- Une session éducationnelle
- Une session co-animée avec  **AIH**
- Une session co-animée avec un autre groupe de la SFH





Les congrès partenaires



Session commune GIHP-SFTH-SFAR

- 2024 : se préparer à l'arrivée des anticoagulants anti XI(a)
- 2025 : Gestion des anticoagulants en urgence - RFE 2024



Les congrès partenaires





SAVE THE DATE!
ISTH 2026 CONGRESS
JULY 11-15, 2026

Join the ISTH as the global
thrombosis and hemostasis
community returns to
Paris, France, in 2026.
PLAN NOW TO ATTEND!



#ISTH2026



DIU Francophone Hémostasie et Thrombose

En partenariat avec les universités de Aix-Marseille, Bordeaux, Lille, Paris Cité

Public cible :

- **Médecins titulaires du diplôme français ou d'un diplôme étranger équivalent permettant l'exercice de la médecine ET d'un D.E.S. d'hématologie ou d'anesthésie réanimation ou de médecine interne ou de cardiologie ou de médecine vasculaire ou de médecine d'urgence ou de biologie médicale ou de médecine générale ou d'un DIS équivalent**
- **Médecins titulaires de la capacité d'angiologie ou de médecine d'urgence**
- **Pharmaciens titulaires d'un D.E.S de biologie médicale, ou de pharmacie hospitalière**
- **Internes inscrits D.E.S. d'hématologie ou d'anesthésie réanimation ou de médecine interne ou de cardiologie ou de médecine vasculaire ou de médecine d'urgence ou de biologie médicale à partir de la 3ème année de l'internat**
- **Scientifiques titulaires d'un Master 2 recherche ou inscrits en thèse d'université ou titulaire d'une thèse d'université**
- Dans la limite des places disponibles : Médecins titulaires du diplôme français ou d'un diplôme étranger équivalent permettant l'exercice de la médecine ou les médecins étrangers titulaires d'AFS ou d'AFSA, sur dossier et après entretien

Inscriptions : **de mai à fin octobre**

Coordinatrice : Nadine Ajzenberg

nadine.ajzenberg@aphp.fr

DIU Francophone Hémostase et Thrombose

- **11 parcours** : Médecine Interne et Hémostase, Cardiologie et Hémostase, Hémostase péri-opératoire, Femme et Hémostase, Maladies hémorragiques rares, Hémostase de l'enfant, Biologie et hémostase, Transfusion et hémostase, Pharmaco-Hémostase
- **13 modules** : obligatoires et optionnels
 - ✓ Le nombre varie en fonction du parcours (2 à 4 obligatoires selon les parcours)
 - ✓ 100 heures de cours en distanciel (disponibles en janvier 2025)
 - ✓ Atelier pratique dans chaque module (1/2 journée ou 2)
- **Validation** : QCM et examen oral

33 inscrits en 2024-2025

Activités clinico-biologiques en hémostase

Activité clinico-biologiques en hémostase contexte réglementaire

Contexte

flou persistant au sujet des droits des biologistes médicaux à effectuer des consultations en hémostase
? proposition du CA de la SFTH de travailler sur cette question

Révision des **textes**

- code de la santé publique
- code de la sécurité sociale



Avis d'un prof. en droit de la Santé (V. Siranyan, Univ. Lyon 1)

Prise de contact avec le **CNOM** et le **CNOP**

Activité clinico-biologiques en hémostase contexte réglementaire

Est-ce qu'un **biologiste médical médecin** peut réaliser des consultations ?

› Article R4127-70

Version en vigueur depuis le 08 août 2004

Tout médecin est, en principe habilité à pratiquer tous les actes de diagnostic, de prévention et de traitement. Mais il ne doit pas, sauf circonstances exceptionnelles, entreprendre ou poursuivre des soins, ni formuler des prescriptions dans des domaines qui dépassent ses connaissances, son expérience et les moyens dont il dispose.

› Article L162-13-4

Version en vigueur depuis le 28 décembre 2023

Modifié par LOI n°2023-1250 du 26 décembre 2023 - art. 58

Aucun acte technique médical ni aucune consultation, à l'exception de ceux liés à l'exercice de la biologie médicale et à la prescription et à l'administration de certains vaccins mentionnés à l'article L. 6212-3 du code de la santé publique, ne peuvent être facturés au sein d'un laboratoire de biologie médicale.

Activité clinico-biologiques en hémostase contexte réglementaire

Est-ce qu'un **biologiste médical médecin** peut réaliser des consultations ?

- Prise de position à la 380^e session du CNOM du 28 mars 2025
 - Formation initiale des médecins (1^e et 2^e cycle)
 - Spécialité : biologie médicale (réforme du 3^e cycle des études médicales)
 - Article R4127-70 et L162-13-4
- « **Un biologiste médical médecin peut consulter et prescrire dans le champ de sa qualification de spécialiste**, et l'hémostase est bien dans le champ de la biologie médicale »
- Maintenant → créer de la jurisprudence



La reconnaissance des compétences des médecins biologistes :
une nécessité pour le système de santé

À Paris, le 21 mai 2025

Activité clinico-biologiques en hémostase contexte réglementaire

Est-ce qu'un **biologiste médical pharmacien** peut réaliser des consultations ?

A ce jour, au sens strict du code de la santé publique → Non

Article L4161-1

Version en vigueur depuis le 28 décembre 2023

Modifié par LOI n°2023-1250 du 26 décembre 2023 - art. 52 (V)

Exerce illégalement la médecine :

1° Toute personne qui prend part habituellement ou par direction suivie, même en présence d'un médecin, à l'établissement d'un diagnostic ou au traitement de maladies, congénitales ou acquises, réelles ou supposées, par actes personnels, consultations verbales ou écrites ou par tous autres procédés quels qu'ils soient, ou pratique l'un des actes professionnels prévus dans une nomenclature fixée par arrêté du ministre chargé de la santé pris après avis de l'Académie nationale de médecine, sans être titulaire d'un diplôme, certificat ou autre titre mentionné à l'article L. 4131-1 et exigé pour l'exercice de la profession de médecin, ou sans être bénéficiaire des dispositions spéciales mentionnées aux articles L. 4111-2 à L. 4111-4, L. 4111-7, L. 4112-6, L. 4131-2 à L. 4131-5 ;

Mais

Article L4011-1

Modifié par LOI n° 2019-774 du 24 juillet 2019 - art. 66 (V)

Par dérogation aux articles L. 1132-1, L. 4111-1, L. 4161-1, L. 4161-3, L. 4161-5, L. 4221-1, L. 4241-1, L. 4241-13, L. 4251-1, L. 4301-1, L. 4311-1, L. 4321-1, L. 4322-1, L. 4331-1, L. 4332-1, L. 4341-1, L. 4342-1, L. 4351-1, L. 4352-2, L. 4361-1, L. 4362-1, L. 4364-1, L. 4371-1, L. 4391-1, L. 4392-1, L. 4393-8, L. 4394-1 et L. 6316-1, les professionnels de santé travaillant en équipe peuvent s'engager, à leur initiative, dans une démarche de coopération pour mieux répondre aux besoins des patients. Par des protocoles de coopération, ils opèrent entre eux des transferts d'activités ou d'actes de soins ou de prévention ou réorganisent leurs modes d'intervention auprès du patient.

Les protocoles de coopération précisent les formations nécessaires à leur mise en œuvre.

Le patient est informé des conditions de sa prise en charge dans le cadre d'un protocole de coopération.

Section 2 : Protocoles nationaux (Article L4011-3)

Modifié par LOI n°2023-379 du 19 mai 2023 - art. 8

Section 3 : Protocoles expérimentaux locaux

(Articles L4011-4 à L4011-8)

- votés en CME
- signés par le DG
- déposés à l'ARS

Activité clinico-biologiques en hémostase contexte réglementaire

Est-ce qu'un **biologiste médical pharmacien** peut réaliser des consultations ?



10 avril 2025

Proposition : **Faire évoluer** la formation des biologistes médicaux en **qualité** pour anticiper les besoins de santé publique et les évolutions de la profession, **et en quantité** pour assurer le renouvellement de la profession et les nouvelles missions confiées aux biologistes médicaux

Proposition : Faire évoluer le code de la santé pour autoriser le biologiste médical à effectuer un ensemble de **consultations spécialisées** liées à l'activité de biologie (PMA, hématologie / hémostase, infectiologie, génétique, etc.)

Une réforme législative à préparer dès maintenant

Une concertation avec l'ensemble des parties prenantes, sous réserve d'un haut patronage du gouvernement :



DGOS, DSS, CNAM, ARS, Ordre national des médecins, syndicats de biologie médicale libérale et hospitaliers, associations de patients, établissements de santé, FHF, Société savante de biologie médicale, ministère économie etc.

3 juillet 2025 : instauration d'une collaboration entre CNOP et SFTH

Activité clinico-biologiques en hémostase travail en cours par SFTH

Définition des activités clinico-biologiques en hémostase

Groupe de travail : Isabelle Gouin, Annie Harroche, Chloé James, Sophie Susen

Comité de relecture : Nadine Ajzenberg, Elodie Boissier, Yesim Dargaud, Celine Delassasseigne, Pascale Gaussem, Emmanuelle Jeanpierre, Georges Jourdi, Aurélien Lebreton, Sandrine Meunier, Pierre Morange, Claire Pouplard, Emmanuelle de Raucourt, Paul Saultier, Virginie Siguret, Christine Vinciguerra,

- Définition des pathologies et champs d'action des praticiens en hémostase
- Liste des activités clinico-biologiques en hémostase (7 catégories)

Activité clinico-biologiques en hémostase travail en cours par SFTH

Pathologies et champs d'action

Pathologies hémorragiques :

- Maladie de Willebrand constitutionnelle ou acquise : diagnostic biologique, prise en charge thérapeutique, suivi
- Hémophilies A/B constitutionnelles ou acquises: diagnostic biologique, prise en charge thérapeutique, suivi
- Déficits rares de la coagulation constitutionnels ou acquis : diagnostic biologique, prise en charge thérapeutique, suivi
- Pathologies plaquettaires constitutionnelles ou acquises : diagnostic biologique, prise en charge thérapeutique, suivi
- Saignement inexpliqué : diagnostic biologique, prise en charge thérapeutique, suivi

Pathologies thrombotiques :

- Pathologies thrombotiques, thrombophilies rares (constitutionnelles ou acquises), terrain particulier : diagnostic biologique, prise en charge thérapeutique, suivi
- Thrombopénie induite par l'héparine
- Diagnostic biologique des microangiopathies thrombotiques (MAT), du syndrome des antiphospholipides (SAPL), CDG. La prise en charge clinique se fera en collaboration avec les centres de référence dédiés à ces pathologies (MAT, CDG).

Champs d'action

- Exploration d'un bilan d'hémostase anormal
- Diagnostic biologique et suivi biologique des patients ayant une pathologie de l'hémostase
- Prise en charge clinique (diagnostic étiologique, suivi, traitement) des pathologies de l'hémostase hémorragiques, qu'elles sont constitutionnelles ou acquises
- Participation à la prise en charge clinique des pathologies thrombotiques complexes
- Gestion des traitements modulant l'hémostase dans les situations complexes ou leurs complications
- Participation à la gestion de l'hémostase péri-opératoire

Activité clinico-biologiques en hémostase travail en cours par SFTH

7 types d'activités clinico-biologiques en hémostase :

- Hémostase biologique
- Avis spécialisés (hors consultation)
- Consultations
- Hospitalisation de jour/éducation thérapeutique
- Réunion de Concertation Pluridisciplinaire (RCP)
- Enseignement
- Autres (participation à des groupes de travail et recherche clinique ou translationnelle)

Travail en cours maintenant pour se prononcer sur la formation nécessaire à ces différents types d'activité

Judith Catella, Yesim Dargaud, Pascale Gaussem, Isabelle Gouin, Chloé James, Sandrine Meunier, Sophie Susen

Approbation du rapport moral et activité

BILAN FINANCIER SFTH 2024

Annie HARROCHE
Emmanuelle JEANPIERRE

Assistante administrative : Fatiha GAUTIER

Assemblée Générale SFTH
Octobre 2025

BILAN COMPTABLE 2024



Attestation de présentation des comptes

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entité ASSOCIATION SFTH relatifs à l'exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024 qui se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan :	903 447€
- Chiffre d'affaires :	213 539€
- Résultat net comptable :	13 740€

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation de comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à Mauguio
Le 19/05/2025

Julien DUFRENE
Expert-comptable

Signé par Julien Dufrene
Le 21/05/2025



01 46 46 00 00 00



DEPENSES 2024

Bourses 2024

Montant	Nom	Bourse
750€	MME EL HAMAOUI DIVINA	ECTH 2024
750€	M. MEHELFEKH-RACHEDI YAQUINE	EAHAD 2025
750€	M JEAN SOLARZ	GTH 2025
500€	HABAY CAPUCINE	CFH 2024
500€	MIAO FENG	CFH 2024
500€	MLLE BERNARD CLARA	CFH 2024
500€	MLLE REYES RUIZ ALEJANDRA	CFH 2024
500€	MME VIELLARD TOSCANE	CFH 2024
1500€	M BOULAFALI YACINE	GORDON RESEARCH CONFERENCE
1500€	MLE CATERINA CASARI	GORDON RESEARCH CONFERENCE

Montant	Nom	Bourse
1500€	M JEAN SOLARZ	ISTH 2024
1500€	MLLE GENEVIEVE MC CLUSKEY	ISTH 2024
1500€	MLLE MUNSCH GAELLE	ISTH 2024
1500€	M FLORIAN TUPIN	ISTH 2024
1500€	MME KIM JOUFFROY	ISTH 2024
1500€	MLE ELISA GABINAUD	ISTH 2024
1000€	MLLE BERNARD CLARA	PRIX COMMUNICATION ORALE STAGO
1500€	MME VIELLARD TOSCANE	PRIX COMMUNICATION ORALE STAGO
500€	HABAY CAPUCINE	PRIX POSTER CFH LILLE 2024
500€	MLE GOUBEAU SIMONIAN LAURIE	PRIX POSTER CFH LILLE 2024

Total 20 250 €

Projets collaboratifs 2024

Montant	Nom	Projet
20 000€	Guy Alexandre	Rôle de la formation de NETs dans la survenue de thromboses veineuses inexpliquées (projet CLODETTE)
20 000€	Nadine Ajzenberg	Surveillance du traitement anticoagulant par argatroban chez les patients en phase aiguë d'une suspicion de TIH

2 projets 2023, versés en 2024

Montant	Nom	Projet
30 000€ (SFTH MHEMO)	Caterina Casari	(Inserm U1176) : Role of von Willebrand factor in (micro)vascular network architecture and angiodysplasia-associated bleeding.
20 000€ (SFTH MHEMO)	Marie-Pierre Gratacap	(Inserm 1297) : Etude du rôle de la PI3KC2 β de classe II sur la réponse thrombotique et inflammatoire des plaquettes.
30 000€	Georges Jourdi	APHP Hôpital Lariboisière & Inserm U1140) : Impact of FXI(a) inhibitor (abelacimab, asundexian and milvexian) effects on routine and specialized coagulation assays: a multicenter French study

3 projets dont 2 cofinancés SFTH-MHEMO

Total 120 000 €

Autres postes de dépenses 2024

Frais fonctionnement/site Internet	Montant
Achat enveloppes timbrées – Élections CNU 2024	58,00
Compte SurveyMonkey	432,00
SurveyMonkey – Réajustement abonnement équipe	561,50
Facture 50 % nouveau site internet	13 944,00
Divers communication	910,19
Frais de publication – Article scientifique	3 170,00
Frais acquisition carte bancaire	264,00
Congrès club Méga	2000, 00
Total	21 339,69

Frais séminaire 2024	Montant (€)
Total 2024 – Bureau SFTH	5603,96

Charges fixes	Montant
Rémunération brute assistante administrative – Année 2024	3 272,00
Cotisations URSSAF – Année 2024	1 122,00
Cabinet comptable PKF – Honoraires annuels TTC	3 504,00
DGFIP – Impôts 2024	14 027,00
Total	21 925,00

Total de 48 868,65 euros



RECETTES 2024

RECETTES 2024

Libellé	Montant
Transfert des fonds CoMETH vers la SFTH	165 830,35
Adhésions	11 620
Remboursement excédent d'IS (impôts sur la société) en 2024	43 475
Partenariat Kephren (RFHT)	15 000
Bénéfices CFH 2023 ST Malo	185 234,36 HT *
Total	421 159,71

Recettes	Dépenses	Solde
	20 250	
	120 000 €	
	48 868,65 €	
421 159,71	189 118,65	+ 232 041,06

* TVA versée en 2025, et partage des bénéfices 2/3-1/3 fait en 2025, après impôts

La trésorerie de la SFTH héberge une ligne de compte pour le groupe BIMHO

ETAT DES COMPTES 2024

	03/01/2024	24/12/2024
Compte courant	387 130 €	601 112 €
Livret A	42 328 €	43 598 €

Approbation des comptes

Des recommandations

Des outils professionnels

Des groupes de travail

Des bourses

Des études collaboratives

Rejoignez-nous !

 Se connecter 



SFTH

SOCIÉTÉ FRANÇAISE
DE THROMBOSE
ET D'HÉMOSTASE



<https://sfth.fr/>

Tarif réduit à 20 €

- étudiants

ou

- adhérents hors Europe et Amérique



Bluesky



CONGRÈS

DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE
DE THROMBOSE
ET D'HÉMOSTASE

30 SEPT.
02 OCT. 2026



SFTH
SOCIÉTÉ FRANÇAISE
DE THROMBOSE
ET D'HÉMOSTASE